



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Sous-Préfecture de Lens  
Permis de conduire - Commissions médicales

**COMMISSION MÉDICALE  
CHARGÉE D'APPRÉCIER L'APTITUDE A LA CONDUITE  
DES CONDUCTEURS ET DES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE**

**M.** . . . . .

**né(e) le** . . . . . **à** . . . . .

est invité(e) à se rendre à jeun, dans un laboratoire d'analyses médicales, muni(e) d'une pièce d'identité comportant une photographie, afin d'y effectuer un prélèvement en vue de la recherche de substances ou plantes classées comme stupéfiants: ( *Opiacé urinaire, cannabis urinaire, cocaïne urinaire, amphétamines*).

Je vous demande de bien vouloir porter sur les résultats d'analyse qui seront adressés à l'intéressé la mention :

**«PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ EN NOTRE LABORATOIRE, IDENTITÉ VÉRIFIÉE»**

Lens, le

Les médecins de la commission médicale  
primaire de l'arrondissement d'Arras,